

Date de délivrance: 04.07.2006 Remplace la fiche du: —
 **11 Changements sur précurseur, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



1 Identification de la Substance / Préparation et du Fournisseur

1.1 Informations sur le produit

Désignation commerciale: **Paint Stripper Gel**
 No. d'article: 70114-D
 No. du composition: d.n.d.

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Produit de nettoyage

1.3 Information sur Fabricant / Fournisseur

1.3.1 Adresse du Fabricant / Fournisseur:

Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen
 Téléphone : +41-(0)55-460-1212, Télécopie : +41-(0)55-460-1210

1.3.2 Responsable pour la fiche de données de sécurité:

Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf

1.4 Téléphone en cas d'urgence

Centre d'information spécialisé en intoxications Téléphone d'urgence du Fournisseur / Fabricant
 Téléphone : +49 - 761 - 19 240 Téléphone : +41-(0)55-460-1212

2 Composition / Information sur les Ingrédients

2.1 Nature chimique du Produit:

Préparation

2.2 Ingrédients dangereux:

No. - CAS	No. - Index	No. - CEE	Substance	Gamme (m%)	Symbole	Phrases - R
646-06-0	605-017-00-2	211-463-5	1,3-Dioxolanne	30 - 40%	F	R 11
109-87-5	d.n.d.	203-714-2	Diméthoxyméthane	10 - 20%	F	R 11
127036-24-2	d.n.d.	d.n.d.	Poly(oxy-1,2-ethandiyl), a-undecyl- ?-hydroxy-, branched and linear	1 - 5%	Xn	R 22-41
34590-94-8	non applicable	252-104-2	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	10 - 20%	n.ap.	n.ap.

Remarque: Pour classification et placation du produit voyez No. 15.

3 Dangers Possibles

3.1 Pour Homme (Pour données supplémentaires voyez No. 11) :

Inflammable. Peut irriter la peau ou les yeux des personnes sensibles.

3.2 Pour l'Environnement:

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

3.3 Pour Matériaux :

Aucun à notre connaissance

4 Mesures de Premiers Secours

4.1 Inhalation :

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.

Consulter un médecin si nécessaire

4.2 Contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau abondante.

Consulter un médecin si nécessaire

4.3 Contact avec les yeux :

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.

Consulter un médecin si nécessaire

4.4 Ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.5 Mention pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique

4.6 Matériel particulier pour premiers secours:

Aucune.

Désignation commerciale: Paint Stripper Gel

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 04.07.2006 **Remplacent la fiche du:** —**5 Mesures dans la Lutte contre l'Incendie****5.1 Moyens d'extinction recommandés :**Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.**5.2 Moyens d'extinction contre-indiqués par raison de sécurité:** eau abondante en jet**5.3 Dangers particuliers par substance, les produits d'incendie, les gazes résultants :**

En cas d'incendie, il peut se former oxydes de carbone.

5.4 Autres recommandations : Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.**5.5 Equipement de protection spécial :**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection complet.

6 Mesures après Fuite ou Déversement accidentel**6.1 Mesures de prudence relatives aux personnes:**

Voyez No. 8.3 Equipement de protection personnel.

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

6.2 Protection de l'environnement et nettoyage :

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Enlever avec un absorbant inerte (sable, agglomérant universel).

6.3 Autres recommandations : Aucune.**7 Stockage et Manipulation (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)****7.1 Manipulation****7.1.1 Indications pour l'utilisation en toute sûreté :**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Assurer une ventilation adéquate. Conserver le récipient bien fermé.

7.1.2 Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de précautions spéciales.

7.2 Stockage**7.2.1 Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:**

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

7.2.2 Indications concernant les stockages en commun:

Ne pas entreposer avec des oxydants.

7.2.3 Données complémentaires concernant les conditions de stockage :

Eviter une exposition directe au soleil.

8 Limitation d'Exposition et Equipement de Protection Personnel**8.1 Indications complémentaires sur la configuration des installât. techniques :**

Mettre à disposition équipement de protection selon point 8.3.

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

8.2 Composants avec valeurs admissible dans l'air (VME):**8.2.1 Composants**

Diméthoxyméthane

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

Valeurs admissible :

1000 ppm

50 ppm

8.3 Equipement de Protection Personnel**8.3.1 Mesures générales de prévention et d'hygiène:**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

8.3.2 Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.**8.3.3 Protection des mains :** Gants de protection**8.3.4 Protection des yeux :** Lunettes de sécurité**8.3.5 Protection corporelle :** Non.**8.3.6 Autres données :** Tenir compte de limite de porter de l'équipement de protection.

Désignation commerciale: Paint Stripper Gel

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 04.07.2006 **Remplacent la fiche du:** —**9 Propriétés Physiques et Chimiques****9.1 Apparence**9.1.1 **Etat physique:** gel 9.1.2 **Couleur :** incolore 9.1.3 **Odeur :** aromatique, éthérée**9.2 Indication de sécurité**

9.2.1 Valeur du pH, pur: 7,5 - 8,5, Valeur du pH, solution aqueuse à 1% : 7,5 - 8,5

9.2.2 Point / gamme d'ébullition (°C) : ~ 80, Point / gamme de fusion (°C) : -65

9.2.3 Point d'éclair (°C) : 30 - 32°C, en coupe fermé

9.2.4 Inflammabilité (CEE A10 / A13) : Non.

9.2.5 Température d'inflammation (°C) : non applicable

9.2.6 Auto-inflammation (CEE A16) : Non.

9.2.7 Propriétés oxydatives: Non.

9.2.8 Danger d'explosion: Non.

9.2.9 Limites d'explosion (Vol.%) inférieure: d.n.d., supérieure : d.n.d.

9.2.10 Pression de vapeur : 93 mbar / 20°C

9.2.11 Densité (g / ml) : 0,965

9.2.12 Solubilité (dans l'eau) : miscible

9.2.13 Coefficient de partage n-Octanol/l'eau : d.n.d.

9.2.14 Viscosité : > 2000cs

9.2.15 Têt de séparation de solvant : d.n.d.

9.2.16 Teneur de solvant (m.%) : non applicable

9.3 Autres données

9.3.1 Décomposition thermique (°C) : d.n.d.

9.3.2 Densité de vapeur (l'air = 1) : d.n.d.

9.3.3 Vitesse d'évaporation : d.n.d.

10 Stabilité et Réactivité**10.1 Conditions à éviter :**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Se décompose en présence d'acides forts.

10.2 Matériaux à éviter :

Des oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux :

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Données complémentaires:

Peut former des peroxydes.

11 Renseignements toxicologiques**11.1 Recherches toxicologiques :****11.1.1 Toxicité aiguë :**Inhalation, CL_m Rat, (mg / l / 4h) : d.n.d.Ingestion, DL_m Rat, (mg / kg) : d.n.d.Contact avec la peau, DL_m Rat, (mg / kg) : d.n.d.

Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux) : faible

Sensibilisation : Non.

11.1.2 Toxicité sub aiguë / chronique :

Cancérogenèse : Non.

Mutagenèse : Non.

Tératogenèse : Non.

Effet narcotique : L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

11.2 Expériences de la pratique**11.2.1 Observations pertinentes pour la classification :**

Aucune.

11.2.2 Autres observations :

Aucune.

11.3 Remarques générales :

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calculon selon règlement CEE).

Désignation commerciale: Paint Stripper Gel

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 04.07.2006 **Remplacent la fiche du:** —**12 Données de l' Environnement****12.1 Rejet écotoxique / aqueux:**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.2 Comportement dans les compartiments de l'environnement :

Mobilité et Potentiel d'Accumulation : n.d.

12.3 Données sur l'élimination (Persistance et biodégradabilité) :

Facilement biodégradable. OECD 302-B: 97,5 % après 14 jours / 99,9% après 28 jours.

12.4 Autres Données sur l'Ecologie

12.4.1 Valeur DCO (mg / g) : d.n.d.

12.4.2 Valeur DBO₅ (mg / g) : d.n.d.

12.4.3 AOX - Remarque : d.n.d.

12.4.4 Composants signifiants : d.n.d.

12.4.5 Effets nocifs divers: Aucune.

13 Renseignements sur l'Enlèvement (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)**13.1 Traitement des déchets et résidus**

13.1.1 Recommandation : D 10 / R2 Classe de déchets No. : 20 01 29

Additionnel tenir compte d'autorités régionales.

13.1.2 Manipulation en sécurité: Voyez point 7 et 15.

13.2 Traitement des emballages souillés

13.2.1 Recommandation : Rinçage à l'eau avec détergent propre. Autrement comme pour résidus.

13.2.2 Manipulation en sécurité : Comme pour résidus.

14 Renseignements sur le Transport**14.1 Transport terrestre : Classification ADR et RID****Remarque :**

Classe : 3

Code de classification : F1

Groupe d'emballage : III

Code danger : 30

No ONU : 1993

14.1.1 Renseignements pour feuilles de route et emballages :**Volume ou Masse****Nom et description****Etiquette****Code d'embal.
ou instruction**Pour les liquides, pas plus de 5l
par emballage interne et pas
plus de 30 kg par paquet.UN 1993 Liquide inflammable, n.a.s.
(contient : Dioxolanne, Méthylal)non
applicable

-/4G

UN 1993 Liquide inflammable, n.a.s.
(contient : Dioxolanne, Méthylal)

3

3H1/Z

14.2 Transport fluvial: Classification ADNR**Remarque : Classification n'était pas faite.**

Classe : Chiffre de l'énumération : Catégorie :

14.2.1 Déclaration :**14.2.2 Remarque :****14.3 Transport maritime: Classification IMDG****Remarque :**

Classe : 3

No.-ONU : 1993

Groupe d'emballage : III

14.3.1 **No - EmS :** F-E, S-E14.3.2 **Marine polluant :** Non.**14.3.3 Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :****Nom du transport exact :** Liquide inflammable, n.a.s. (contient : Dioxolanne, Méthylal)**Etiquette :** Flammable Liquid14.3.4 **Remarque :**

Désignation commerciale: Paint Stripper Gel

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 04.07.2006 **Remplacent la fiche du:** —**14.4 Transport aérien: Classification IATA - DGR / ICAO - TI****Remarque :**

Classe : 3 No.-ONU : 1993 Groupe d'emballage : III

14.4.1 Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :**Nom du transport exact :** Flammable liquid, n.o.s. (contains: Dioxolane, Methylal)**Etiquette :** Flammable liquid

Note d'emballage avion,: Passagers : 309 Cargo : 310

14.4.2 Remarque : Aucune.**15 Règlements****15.1 Etiquetage obligatoire selon réglementations CEE :**

Etiquetage recommandé par CEE : Oui.

Exceptions applicable : Oui.

Déclaration de Danger(s) : non applicable

Symbole(s) de danger : n. ap.

Compos

nt(s) :

Phrases -R:

R10 -

Inflammable.

Phrases - S :

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S46 - En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Etiquetage particulier :

15.1.1 L' étiquetage mentionné est valable pour délivrance à utilisation publique.

La confection du étiquetage (formats, exceptions étiquetages particuliers) est à prendre dans les réglementations applicables.

15.2 Régulations nationales

n.d.

16 Autres Données**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2 :**

R11 - Facilement inflammable.

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

Cette Fiche de Données de Sécurité est fait regardant 2001/58/CE.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissance relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère des notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour autres produits. Polycopie inchangée est permis.

Délivré par : Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf, ☎ +49-228-7481824

Réception des dates : 29.06.2006, simp006